

# GAZ NATUREL variable



## CARTE TARIFAIRE CLIENTS PROFESSIONNELS - BRUXELLES-CAPITALE

Prix valables : **janvier-février-mars 2020**

hors TVA

Durée: **3 ans**

L'offre « GAZ NATUREL variable » est une formule tarifaire accessible aux consommateurs professionnels avec un compteur à relevé annuel, coopérants de CLEAN POWER EUROPE SCE ou d'ENERGIE 2030 scrl.



Votre facture d'énergie est constituée comme suit:

### 1. Tarifs de votre fournisseur d'énergie :

<b>REDEVANCE FIXE (€/an)</b>	<b>+</b>	<b>GAZ NATUREL (c€/kWh)</b>
GRATUITE		2,215
		Formule tarifaire (HTVA) : $0,1 \times \text{TTF103} + 0,769 \text{ c€/kWh}$

### VOTRE AVANTAGE :

UN GAIN DE 82,65 EUROS / AN

La coopérative paie la redevance fixe annuelle pour ses membres.

Le prix du gaz naturel est indexé trimestriellement. TTF103 représente la moyenne arithmétique de la cotation « end of day » pour le produit Dutch TTF Gas Base Load Futures (jours ouvrables de ICE Endex) sur data.theice.com pour le mois qui précède le trimestre civil de fourniture.

### 2. Tarifs régulés :

Gestionnaire de réseau	DISTRIBUTION						TRANSPORT		
	T1		T2		T3		Relevé de compteur		Fluxys
	0-5000 kWh/an		5001-15000 kWh/an		15001-100000 kWh/an		annuel	mensuel	
	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)
SIBELGA	3,36	2,200	54,36	1,185	879,72	0,638	16,08	610,75	0,153

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIQUE	€/an
6-10 m <sup>3</sup> /h <5000 kWh	2,64
6-10 m <sup>3</sup> /h >5000 kWh	9,36
>10-16 m <sup>3</sup> /h	22,80
>16-25 m <sup>3</sup> /h	56,28
>25-40 m <sup>3</sup> /h	112,56
>40-65 m <sup>3</sup> /h	281,52
>65-100 m <sup>3</sup> /h	391,44
>100-160 m <sup>3</sup> /h	502,68
>160 m <sup>3</sup> /h	726,60

FEDERAL	(c€/kWh)
Cotisation sur l'énergie	0,09978
Cotisation fédérale	0,07512

Les frais de distribution sont versés aux Gestionnaires du Réseau de Distribution. Ces éléments du prix sont approuvés par les régulateurs et toute modification est répercutée sur les clients, même rétroactivement.

Le tarif du transport est approuvé par la CREG et versé au Gestionnaire de Transport.

Les contributions et redevances sont publiées par la CREG et toute modification sera repercutée au client sans majoration.

**Notre formule tarifaire est garantie pour la durée d'un an.** La durée de livraison minimale de 3 ans est garantie par Energie 2030 sur la Région Bruxelles-Capitale.